

## FICHE SIGNALÉTIQUE

### 1. Identification

#### Identificateur du produit

Dénomination commerciale : Savon insecticide Kopa<sup>MC</sup>  
N° d'homologation 31433 Loi sur les PA

#### Détails du fournisseur de la fiche signalétique

#### Déposant :

W. Neudorff GmbH KG  
An der Muhle 3  
31860 Emmerthal, Germany  
49-5155-624-100

Numéro de téléphone d'urgence : 1 800 858-7378

### 2. Identification des dangers

#### SGH – Classification américaine

Corrosion/irritation cutanée Cat. 2	H315
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Cat. 2A	H319
Toxicité aiguë, inhalation Cat. 4	H332

Mot indicateur : Avertissement

#### Mentions de danger :

H315	Provoque une irritation cutanée
H319	Provoque une sévère irritation des yeux
H332	Nocif en cas d'inhalation

#### Pictogrammes :



**Conseils de prudence (prévention) :**

- P261 Éviter de respirer les aérosols.  
P264 Se laver soigneusement les mains après manipulation.  
P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux/du visage.

**Conseils de prudence (intervention) :**

- P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P304 + P340 EN CAS D'INHALATION : Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirez les lentilles de contact, si elles sont présentes et faciles à faire. Continuez à rincer.  
P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P321 Traitement spécifique (voir rubrique 4 de la FDS).  
P332 + P313 En cas d'irritation de la peau: Consulter un médecin.  
P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P362 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Conseils de prudence (stockage) :**

- P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Conseils de prudence (élimination) :**

- P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans un point de collecte des déchets spéciaux ou des matières dangereuses.

### **3. Composition/information sur les ingrédients**

**Caractérisation chimique : Mélange**

<b>Ingrédients dangereux</b>			
<b><u>Ingrédients</u></b>	<b><u>Numéro CAS</u></b>	<b><u>% (p/p)</u></b>	<b><u>Données sur les risques</u></b>
Sels de potassium d'acides gras	67701-09-1	47	Irritant oculaire

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins

**Inhalation** : Transporter la victime à l'air frais. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Pratiquer la respiration artificielle si la victime ne respire plus.

**Peau** : En cas de contact avec la substance, rincer immédiatement la peau à grande eau pendant au moins 20 minutes. Laver la peau avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Si une irritation cutanée se manifeste : obtenir de l'aide/des conseils médicaux.

**Yeux** : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les lentilles de contact, si la victime en porte et qu'elles peuvent être facilement enlevées. Continuer de rincer. Si l'irritation oculaire persiste : obtenir de l'aide/des conseils médicaux.

**Ingestion** : Ne pas faire vomir. Si la personne est somnolente ou inconsciente et qu'elle vomit, la placer sur le côté gauche avec la tête baissée. Obtenir des soins médicaux.

### **Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

### **Indication d'une attention médicale immédiate et d'un traitement particulier nécessaires**

Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

### Agents extincteurs

**Moyens d'extinction appropriés** : Mousse ordinaire, dioxyde de carbone, produit chimique sec, eau.

**Dangers spécifiques de la substance ou du mélange** : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

### Conseils pour les pompiers

**Équipements de protection** : Aucune mesure spéciale requise.

## **6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel**

### **Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence**

**Précautions individuelles** : Porter de l'équipement de protection adéquat. Ne pas toucher ou marcher sur la substance déversée accidentellement. Ne pas toucher les contenants endommagés ou la substance déversée à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

**Précautions relatives à l'environnement** : Éviter que le produit se déverse dans les voies d'eau et les égouts.

### **Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement/nettoyage** : Stopper la fuite si cela ne pose pas de risque. Absorber le produit ou le recouvrir de terre sèche, de sable sec ou d'autres matières absorbantes et transférer dans des contenants.

## **7. Manutention et stockage**

### **Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Manutention** : Aucune précaution spéciale ne doit être prise si le produit est utilisé correctement.

### **Conditions de sécurité en matière de stockage, incluant toute incompatibilité**

**Stockage** : Entreposer dans un lieu bien ventilé, à température ambiante, à l'écart de la chaleur excessive. Garder le contenant fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des matières incompatibles.

**Matières incompatibles** : Oxydants forts.

## **8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

### **Paramètres de contrôle**

**Composantes aux valeurs limitées qui demandent une surveillance au travail** : Aucune surveillance requise.

### **Contrôles de l'exposition**

### **Équipement de protection individuel**

**Pictogrammes :**

**Voies respiratoires :** En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. Suivre les règlements de l'*OSHA* sur les respirateurs de l'article 26 CFR 1910.134. Utiliser un appareil respiratoire approuvé par le *NIOSH/MSHA* si les limites d'exposition sont excédées ou que des symptômes se manifestent.

**Yeux/Visage :** Porter des lunettes de sécurité.

**Mains :** Porter des gants de protection.

**Peau/Corps :** Une combinaison de protection contre les produits chimiques ou un tablier résistant aux produits chimiques sera nécessaire si l'on prévoit une exposition cutanée prolongée.

**Considérations sur l'hygiène générale en milieu de travail :** Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité. Bien se laver avec de l'eau et du savon après avoir manipulé ce produit et avant de manger ou de boire. Une douche de sécurité et une douche oculaire doivent être accessibles près des aires de travail.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :** Suivre les pratiques optimales en matière de gestion du site et d'élimination des déchets. Éviter le rejet dans l'environnement.

## 9. Propriétés physiques et chimiques

**Apparence :** Liquide clair ambré

**Odeur :** Odeur de savon

**pH :** 8,60 ± 0,15

**Point d'ébullition :** Non déterminé

**Point de fusion :** Non déterminé

**Point d'éclair :** Non combustible

**Inflammabilité :** Ce produit n'est pas inflammable

**Température de décomposition :** Non déterminée

**Chaleur de décomposition :** Non déterminée

**Danger d'explosivité :** Le produit n'est pas explosif

**Limites supérieures d'explosivité :** Non déterminées

**Limites inférieures d'explosivité :** Non déterminées

**Tension de vapeur :** Sans objet

**Densité de vapeur :** Sans objet

**Taux d'évaporation :** Sans objet

**Densité à 20 °C (68 °F) :** 1,04 ± 0,03 g/mL

**Hydrosolubilité :** Soluble

**Coefficient de partage (n-octanol/eau) :** Non déterminé

**Viscosité** : Non disponible

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité** : Aucune réaction dangereuse connue sous conditions d'une utilisation normale.

**Stabilité chimique** : Stable aux températures et pressions ambiantes.

**Risque de réactions dangereuses** : Aucune réaction dangereuse connue.

**Conditions à éviter** : L'exposition à une chaleur excessive.

**Matières incompatibles** : Oxydants forts

**Produits de décomposition dangereux** : Du dioxyde de carbone peut se former lors de la combustion.

## 11. Données toxicologiques

### Données sur les effets toxicologiques

**Toxicité aiguë** : DL<sub>50</sub> (orale) (rat) > 5 000 mg/kg; DL<sub>50</sub> (cutanée) > 5 000 mg/kg

### Voies d'entrée

**Peau** : Provoque une irritation cutanée

**Yeux** : Provoque une sévère irritation des yeux

**Ingestion** : Aucun identifié

**Inhalation** : Nocif en cas d'inhalation

### Catégories cancérogènes

**CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)** : La substance ne figure pas sur la liste.

**NTP (National Toxicology Program)** : La substance ne figure pas sur la liste.

## 12. Données écologiques

**Toxicité** : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**Persistance et dégradation** : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**Mobilité dans le sol** : Pas d'autres informations pertinentes disponibles.

**Autres effets néfastes** : Aucune étude trouvée.

## 13. Données sur l'élimination

### Méthodes d'élimination

**Déchets du produit** : Éliminer le contenu et/ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

**Déchets d'emballage** : Éliminer le contenu et/ou le contenant conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

## 14. Informations relatives au transport

**Classification DOT** : Non assujetti à la réglementation routière du DOT (département des Transports) américain.

**Classification de fret acheminé par voie de surface (É.-U.)** : NMFC article 155050, classe LTL : 55 Pesticide.

**Numéro ONU** : Non dangereux. Non réglementé.

**Classe IMDG (mer)** : Non dangereux. Non réglementé.

**Classe IATA (air)** : Non dangereux. Non réglementé.

**Polluant marin** : Non.

**Groupe d'emballage** : Non réglementé.

**Étiquette(s) de danger** : Non dangereux. Non réglementé.

**Classe ADR (route)** : Non réglementé.

**Désignation(s) officielle(s) de transport** : Non réglementé.

**Quantité à déclarer (RQ)** : Aucune.

## 15. Informations sur la réglementation

**Réglementation/législation relative à la sécurité, à la santé et à l'environnement spécifique à la substance ou au mélange**

**CSER** : S. O.

**Article 355 (Substance extrêmement dangereuse)** : La substance ne figure pas sur la liste.

**Article 313 (Liste des produits chimiques toxiques)** : La substance ne figure pas sur la liste.

**TSCA (Loi sur le contrôle des substances toxiques)** : La substance ne figure pas sur la liste.

### Proposition 65

**Produits chimiques connus pour causer le cancer** : La substance ne figure pas sur la liste.

**Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité sur la reproduction chez les femelles** : La substance ne figure pas sur la liste.

**Produits chimiques connus pour provoquer une toxicité sur la reproduction chez les mâles :** La substance ne figure pas sur la liste.

**Produits chimiques connus pour causer des problèmes de développement :** La substance ne figure pas sur la liste.

**Réglementations nationales :** La substance ne figure pas sur la liste.

**Droit de savoir des États :** La substance ne figure pas sur la liste.

### **Critères en matière d'étiquetage en vertu de la LPA**

Ce produit chimique est un pesticide homologué par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire et est soumis à certains critères en matière d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces critères diffèrent des critères de classification et des informations relatives au danger requis pour les fiches signalétiques et des étiquettes du lieu de travail pour les produits chimiques qui ne sont pas des pesticides. Les informations sur le danger suivantes apparaissent telles que requises sur l'étiquette du pesticide.

Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Provoque une irritation oculaire et/ou cutanée. **ÉVITER TOUT CONTACT** avec les yeux ou avec la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans un endroit bien ventilé. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures, et des lunettes de protection ou un écran facial lors du mélange, du chargement, du nettoyage et de la réparation. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long lors de l'application.

Dangers environnementaux

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Empêcher les eaux usées, les effluents ou les eaux de ruissellement contenant ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau. Ne pas appliquer directement sur les étangs, les cours d'eau et les lacs. Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca)

## **16. Autres informations**

**Date de la dernière révision :** 22 mars 2023

**Date de préparation :** 21 mai 2015



**Déni de responsabilité :** Les informations contenues dans la présente sont réputées exactes et fiables. Les données et les calculs sont fondés sur les informations fournies par le fabricant du produit et les fabricants des ingrédients du produit. Les utilisateurs sont priés de confirmer que les informations sont à jour, pertinentes et adaptées aux applications, avant qu'ils aient besoin du produit. Le fournisseur n'assume aucune responsabilité en cas de blessures à l'acheteur ou à des tiers causées par le produit si les procédures de sécurité stipulées dans la fiche signalétique ne sont pas respectées. En outre, le fournisseur n'assume aucune responsabilité pour les blessures causées par l'utilisation anormale de ce produit, même si les mesures de sécurité raisonnables sont suivies. Les questions portant sur ce produit doivent être adressées au fabricant dont les coordonnées sont indiquées à la Section 1.

**Signification des abréviations :**